



Abandon de poste sans solde tt compte

Par **great0_3**, le **15/12/2011** à **11:05**

Bonjour je vous écris pour avoir de l'aide.

j'étais salarié dans une multinationale, et pour diverses raisons j'ai voulu me mettre à mon compte, mais pour cela il me fallait toucher les asceddic le temps de commencer à percevoir des rentrées d'argent.

mon employeur n'a pas voulu me licencier, j'ai donc été contraint de faire un abandon de poste à contre-cœur.

Le problème est que mes jours d'absence injustifiés, presque 2 mois, ont été retirés de mon solde tout compte, est-ce normal?

de plus ils ont aussi retiré de mon solde un trop perçu qu'il m'avait versé par erreur selon eux, (sans justificatif) et qui aurait dû être retiré sur mes futures commissions, ont-ils le droit de faire ça?

au final je ne touche rien, et c'est moi qui leur dois de l'argent, 500 euros environ... que puis-je faire? sont-ils dans leur droit? aidez-moi svp.

Merci d'avance pour vos réponses.
cordialement...

Par **pat76**, le **16/12/2011** à **17:55**

Bonjour

Vous êtes toujours dans la société et toujours en abandon de poste?